

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

(en remplacement d'une assemblée publique de consultation)
Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les conditions
particulières applicables à l'entreposage extérieur dans les zones commerciales
C-101, CV-212 (P), C-508 et C-603

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-73 (2020), MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE, AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

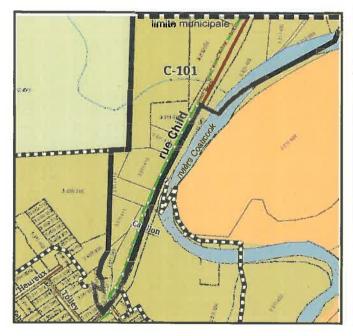
1. Adoption du premier projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 14 décembre 2020, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 6-1-73 (2020) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les conditions particulières applicables à l'entreposage extérieur dans les zones commerciales C-101, CV-212 (P), C-508 et C-603 ».

2. Objet du premier projet de règlement numéro 6-1-73 (2020)

Le premier projet de règlement numéro 6-1-73 (2020) a pour objet de prévoir des dispositions particulières applicables à l'entreposage extérieur sur un site occupé par un commerce para-agricole. Ces dispositions, qui s'appliquent dans les zones commerciales C-101, CV-212-P, C-508 et C-603 (voir croquis ci-joint), visent à améliorer la qualité des aménagements extérieurs afin de protéger l'aspect visuel des principaux axes de circulation.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.







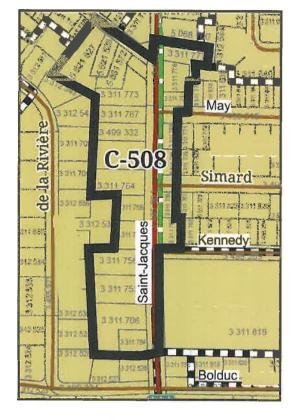
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 15 décembre 2020 en conformité à l'article 345 de la Loi sur les cités et villes et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 15 décembre 2020.

Donné à Coaticook, ce 15 décembre 2020.

La greffière,

Geneviève Dupras





3. Consultation écrite

Dans le contexte de pandémie de la COVID-19, conformément aux instructions du ministère de la Santé et des Services sociaux, ce premier projet de règlement est assujetti à une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation. À cet effet, les personnes et les organismes qui le désirent peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit à l'adresse suivante :

Service du greffe Hôtel de ville de Coaticook 150, rue Child Coaticook (Québec) J1A 2B3

ou par courriel à l'adresse g.dupras@coaticook.ca

Les commentaires doivent être reçus à l'hôtel de ville au plus tard le 7 janvier 2021.

4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville, sous l'onglet *Avis publics*. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (819) 849-2721 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Coaticook ce 15^e jour du mois de décembre 2020.

La greffière,

Geneviève Dupras